RÈGLEMENT DU TRAIL DES LIONS 2026

1. Les parcours du Trail de 10 kms, 16 kms et 28 kms sont ouverts à tout coureur licencié ou non.

- Le parcours de 10kms est ouvert aux cadets juniors & adultes.
- Le parcours de 16kms est ouvert aux juniors & adultes.
- Le parcours de 28kms est ouvert aux adultes

2. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration et de course sans dossard.

3. Licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation:

- Athlé Compétition
- Athlé Entreprise
- Athlé Running

Ou PPS

- Depuis le 1er septembre 2024, la FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs.
- Connectez-vous sur la page web https://pps.athle.fr/ **dans les 3 mois avant le Trail des Lions**. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger votre attestation.

Photo / scanner de la licence FFA ou du PPS de moins de 3 mois obligatoires à l'inscription.

- **Aucun transfert de document lors du retrait des dossards.**
- **ATTENTION : le certificat médical est non recevable.**
- **Aucune inscription sur place.**

4. Droits d'engagement:

- Trail 10 kms: 10€
- Trail 16 kms: 15€
- Trail 28 kms: 20€

5. L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.
Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives et de loisirs. Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus

pour responsables des déficiences physiques des concurrents et déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

6. Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical justificatif et ce avant le 9 novembre 2026. Au-delà de cette date, l'organisateur ne garantit aucun remboursement.

7. La sécurité sera assurée sur le parcours par des bénévoles et une assistance médicale sera présente.

8. Pendant le Trail, tout abandon, accident ou incident doit être déclaré au prochain signaleur et il est précisé que les participants se doivent secours et assistance. En cas d'abandon, le participant doit le déclarer au prochain signaleur ou au vélo-balai et remettre son dossard. Il pourra ensuite au choix rejoindre le point d'évacuation qui lui sera indiqué ou rentrer par ses propres moyens.

9. Sur le parcours 28 kms, une barrière horaire sera située au kilomètre 17,5. 2h30 après le départ, les concurrents seront invités à rejoindre l'arrivée via le parcours de 10 kms pour encore 6,5 kms. Les signaleurs ont autorité à dévier ou arrêter tout participant dépassant ce délai. En cas d'arrêt, le dossard devra être remis au signaleur.

10. Ravitaillements:

- Pas de ravitaillement sur les parcours, course en autonomie.
- Ravitaillement liquide et solide, salé et sucré pour tous à l'arrivée.

11. Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

12. L'organisateur se réserve le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent avant et pendant la course.

12. Les parcours traversent des zones NATURA 2000. Les participants doivent impérativement rester sur le parcours matérialisé par l'organisateur.

13. Les participants s'engagent à respecter l'environnement notamment en conservant avec eux les emballages de gels et barres énergétiques. Tout manquement à cette règle entraînera la disqualification du participant.

14. En cas d'annulation par l'organisateur, celui-ci remboursera une somme, calculée par participant tenant compte des frais engagés, sans que cette somme puisse dépasser le montant de l'inscription.

15. La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

Inscription en ligne jusqu'au 13 novembre minuit sur

www.lescoursesdeslions.com

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE